

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL- **SÉANCE DU 12 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 12 janvier, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur le maire, Philippe BRAULT.

Présents : Mesdames, BEJARD, BARRAUD, MEGE, GREMILLON, BOURDILA, DRAPEAU, DAVAL, MAIRE, BROCHIER, et Messieurs, BRAULT, MALLET, CHENEBAULT, PEINTUREAU, ARQUÉ, FAIVRE, BEJARD, BOWCOTT, CHARLES, THOBIE.

Représentés :

Monsieur François CHENEBAULT est élu secrétaire de séance.

L'appel étant fait et le quorum atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 et présente l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

Présentation du Groupe Energie Vienne par son président Monsieur Jacques Deschamps et la directrice générale des services Madame Ribardière le May.

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
- Information du conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

I – ENVIRONNEMENT

II – VOIRIE

III – BÂTIMENTS

- Autorisation afin de déposer des dossiers de subvention au titre de la DETR 2021

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- Augmentation du temps de travail d'un agent
- Signature d'une convention CNRACL avec le centre de gestion de la Vienne

V – FINANCES LOCALES

- Autorisation pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

- Manifestations

VIII – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Signature d'une convention avec la CCHP pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil

Monsieur Deschamps, accompagné de madame Ribardière le May directrice générale des services, nous présente les composantes et missions du Syndicat et du groupe SOREGIES. Créé à l'origine par les communes, il insiste sur le partenariat privilégié avec celles-ci. Il encourage la commune à continuer la démarche entreprise sur la rénovation énergétique de ses bâtiments et confirme l'aide financière substantielle du syndicat.

Après avoir remercié les intervenants, monsieur le maire précise qu'il sollicitera Eaux de Vienne, le Département de la Vienne et la Communauté de Communes pour une présentation similaire lors de futures séances du conseil municipal.

Monsieur le maire prend la parole pour demander à ce que soit approuvé le dernier compte rendu du conseil municipal.

Monsieur Charles fait remarquer que sa demande lors du conseil n'a pas été prise en compte (l'uniformité dans la rédaction des noms propres des personnes citées dans les délibérations).

Monsieur Charles rappelle également que dans le dernier compte rendu, la rédaction des délibérations n'est pas la même : sur la délibération du RIFSEEP, les noms des votants contres/abstentions apparaissent, et c'est une très bonne chose selon lui, contrairement à la délibération sur l'approbation du rapport d'activités de la CCHP de 2019 où en plus des 4 contres il y a eu 4 abstentions.

Selon lui, la rédaction de la délibération relative au RIFSEEP peut suggérer que monsieur Charles ou mesdames Brochier et Maire sont contre le régime indemnitaire ce qui n'est pas le cas. Pour lui, la citation des nombres et le cas échéant du nom des abstentionnistes et contres dans la délibération de la CCHP aurait eu le mérite de montrer notamment l'opposition d'une partie du conseil à la façon dont est gérée la problématique des déchets par la CCHP. La majorité des membres du conseil municipal, à la demande de monsieur le maire, approuve le fait que désormais l'ensemble des délibérations mentionnent le nom des pour/contres/abstentions. Monsieur Thobie rappelle que c'est par exemple le cas pour les votes de l'Assemblée Nationale.

Enfin, il spécifie que le vote contre n'était bien évidemment pas destiné au régime indemnitaire mais à l'absence de mentions de minimum dans l'attribution des primes (IFSE et CIA).

Monsieur le maire profite de cette occasion pour s'étonner du tract distribué par madame Maire, madame Brochier et monsieur Charles auprès des employés communaux. Il informe avoir questionné l'association des maires de la Vienne pour vérifier la légalité d'une telle intervention.

De plus, il précise que l'envoi du rapport sur l'eau était purement informatif. Monsieur Mallet pourra apporter un complément d'information lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire prend la parole pour annoncer les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- la prolongation de deux contrats à durée déterminée pour messieurs Donck et Joffrion pour une durée de 3 mois suite aux absences prolongées d'agents pour maladie.

I – ENVIRONNEMENT

II – VOIRIE

Monsieur le maire prend la parole pour confirmer la fin des travaux des Roches.

Monsieur Charles informe que les travaux rue de la Germonerie ont bien été faits et souhaite savoir si ceux-ci sont définitifs ou provisoires. Monsieur le maire précise que ces travaux sont provisoires, que la commission voirie a listé un certain nombre de projets à réaliser sur la commune et qu'elle présentera à l'assemblée délibérante lors du vote du budget un plan pluriannuel d'investissement qui tiendra compte des urgences mais aussi des contraintes budgétaires.

III – BÂTIMENTS

• Autorisation afin de déposer des dossiers de subvention au titre de la DETR 2021

Le guide attaché à la présente subvention fixe une date limite de réception des dossiers au 22 janvier 2021. Madame Barraud propose de présenter le dossier de la mise en accessibilité des sanitaires du complexe polyvalent aux services de l'Etat. Il s'agit d'une obligation légale.

Le règlement relatif à cette subvention fixe un minimum d'autofinancement de la part du maître d'ouvrage à 20% comme le prévoit le code général des collectivités territoriales (l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales).

La participation de l'Etat est limitée à 30% du montant total des travaux avec un plafond fixé à 150 000 euros.

La 1ère estimation étant fixée à 200 000 euros, il est suggéré de faire une demande de subvention à hauteur de 60 000 euros.

Madame Barraud annonce également qu'une subvention au titre de l'ACTIV 3 sera demandée au conseil Départemental à hauteur de 50 500 euros.

Le montant total des subventions serait de 110 500 euros soit un autofinancement de 89 500 euros à la commune.

complexe sdf				
		Montant opération HT	200 000€	100%
		Montant Subvention	Pourcentage	
	DETR	60 000,00 €	30,00%	
	ACTIV3	50 500,00 €	25.25%	
	Total Subvention	110 500,00 €	55.25%	
	Soit un autofinancement :	89 500,00 €	44.75%	

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise monsieur le maire à déposer les dossiers de subvention DETR et ACTIV 3.

- **Informations sur le sinistre de la garderie**

Le diagnostic rendu par la société ARCABOIS pointe certaines faiblesses dans la structure de la charpente notamment une poutre à vent qui ne remplit pas totalement sa fonction. Quand bien même le délai de la garantie décennale est forclos, un contact a été pris avec la société qui a effectué les travaux (CILC). Si elle n'effectue plus ce type de travaux suite à une procédure de redressement judiciaire, elle pourrait nous diriger vers une entreprise à même de les effectuer. Les conclusions du rapport d'expert et de l'audit lui ont été adressées. Nous attendons son retour et allons engager les travaux au plus tôt.

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Augmentation du temps de travail d'un agent**

Un agent du service périscolaire bénéficie d'un contrat de travail de 28 h par semaine. Une augmentation chronique d'heures travaillées depuis plusieurs mois conduit la municipalité à entériner juridiquement cet état de fait.

Monsieur le maire souhaite proposer à celui-ci une augmentation de son contrat qui passera de 28 à 30 heures de travail par semaine et sollicite l'autorisation du conseil. L'agent a donné son accord sur le principe.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise monsieur le maire à procéder à l'augmentation du temps de travail de cet agent

- **Signature d'une convention CNRACL avec le centre de gestion de la Vienne (CDG86)**

Le Centre de gestion de la Vienne nous propose comme pour les précédents exercices de nous accompagner dans la prise en charge des dossiers de retraites des agents. Deux conventions sont proposées :

- une convention de contrôle où la commune constitue entièrement le dossier et le CDG n'a qu'une mission de contrôle ;

- une convention de réalisation ou le CDG assure la totalité de la gestion du dossier.

La commune avait retenu ce second choix par le passé car la charge de travail, fastidieuse et très technique, ne pouvait être prise en charge en interne.

La facturation proposée par le centre de gestion est la suivante :

Dossiers dématérialisés	
L'immatriculation de l'employeur	24,00 €
L'affiliation	8,00 €
Le dossier de demande de retraite :	
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00 €
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00 €
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00 €
• Demande d'avis préalable	32,00 €
Qualification de CIR	24,00 €
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00 €
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00 €
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	
La demande de régularisation de services	24,00 €
La validation des services de non titulaire	32,00 €
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00 €

Toute demande d'intervention sera facturée au tarif en vigueur.

L'échéance de la convention est fixée au 31 décembre 2022.

Monsieur Charles demande à la lecture de la convention si le dossier d'un agent avec un contrat de travail inférieur à 28 heures par semaines serait pris en charge : Nous avons dans la collectivité un agent à 24 h par semaine, qui ne sera pas concerné par cette convention. Il ne relève pas de la CNRACL mais de l'IRCANTEC (régime général).

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise monsieur le maire à signer la convention de réalisation des dossiers de retraites CNRACL avec le Centre de gestion de la Vienne.

V – FINANCES LOCALES

- Monsieur le maire prend la parole pour annoncer que les dates fixées pour la préparation et l'élaboration du budget doivent être décalées. Ainsi le débat d'orientations budgétaire (DOB pas obligatoire dans les communes de – de 3500 habitants mais monsieur le maire tient à cette réunion de travail sur le budget pour que tous les élus puissent s'imprégner du budget communal) aura lieu le 18 février 2021 à 18h30 et le vote du budget le 25 février à 19h30.

- **Autorisation pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'autorité territoriale peut demander l'autorisation au conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement. La limite est fixée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise monsieur le maire à procéder à cette opération comptable

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

Au titre des informations diverses, madame Grémillon prend la parole pour dire que madame Demellier, future responsable du service périscolaire de la commune, a débuté sa formation le 9 janvier 2021. Madame Maire demande quel sera le volume horaire réalisé par cet agent pendant cette formation et si elle sera soumise à l'obligation d'effectuer des nuitées. Elle se questionne aussi sur sa participation aux entretiens de recrutement. Madame Grémillon répond que cette mission représente 40% d'un ETP et que cela n'a aucun impact sur son contrat de travail. Elle précise qu'elle se renseigne sur l'obligation de nuitées car cela n'a pas été spécifié dans le cadre de sa formation. Madame Maire insiste sur le fait de penser à toutes ces données afin que l'agent ne soit pas mis en difficultés lors de son passage devant le jury.

Madame Maire fait part de sa satisfaction d'avoir vu dans la presse que certains élèves du groupe scolaire de la commune ont suivi un stage de premier secours dans le cadre de l'accompagnement effectué par la CCHP (Pass'Sport). Elle demande aussi si cette thématique pourrait être entérinée en l'inscrivant lors du vote du budget. Monsieur le maire précise que ce sont les enseignants qui sollicitent directement la communauté de communes pour ce dispositif qui en assure le financement (environ 5400.00 euros). Hélas, le dispositif doit profiter à tous les enfants du territoire avec toutes les incertitudes que cela engendre.

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION

- **Manifestations**

Madame Barraud confirme que la cérémonie des vœux est annulée : l'information a été adressée à l'ensemble des invités.

Madame Barraud annonce également que l'impression des agendas a pris du retard. Pour Madame Béjard, il s'agit de problèmes qui touchent toute la profession. Ils seront livrés ce mercredi pour être distribués le jeudi 14 janvier avec le bulletin municipal.

VIII – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Signature d'une convention avec la CCHP pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme**

L'objet de la convention est de régir les relations entre la commune et la CCHP dans le domaine urbanistique. Elle liste les documents instruits à savoir les permis de construire, d'aménager, de démolir, les certificats d'urbanisme ainsi que les déclarations préalables. Il est proposé d'y intégrer les autorisations de travaux. Il y est aussi proposé une facturation plus simple et de mettre à disposition des communes un agent assermenté en accompagnement pour les dossiers litigieux.

Monsieur Charles fait remarquer que cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et que nous nous sommes le 12 janvier. Il serait opportun de demander à la CCHP de modifier celle-ci ou de nous notifier la prise en compte au 1^{er} janvier 2021 pour éviter toutes surprises. Le conseil approuve cette remarque.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise monsieur le maire à signer la convention.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque la participation de Madame Brochier à la commission environnement et propose au conseil d'entériner son intégration à celle-ci : l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Madame Drapeau prend la parole pour faire le compte rendu succinct de la commission culture de la CCHP. Il a été évoqué lors de cette première réunion son fonctionnement ainsi qu'un rappel des axes du projet de territoire et les compétences culturelles de l'EPCI.

Monsieur Faivre prend la parole pour faire le compte rendu de la commission économie de la CCHP. A été évoqué lors de cette réunion l'aménagement numérique, les projets d'investissements sur les ZAE, le référencement des opérateurs économiques ainsi qu'un projet d'espaces de travail partagés.

Monsieur Charles prend la parole pour évoquer la baisse de la démographie de la commune (-0.30%) et demande si ce taux correspond bien au dernier recensement réalisé. Mr le maire confirme ce chiffre. Il précise que la population communale est passée de 2259 à 2243.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23h15